



Tournois sanctionnés 2022 - Admissibilité par catégorie en fonction de l'année de naissance des joueurs et joueuses et du type de tournoi

Tennis Québec tient à vous informer des critères suivants concernant l'admissibilité aux différentes catégories de tournois sanctionnés en fonction de l'année de naissance des joueurs et joueuses et du moment de l'année :

Du 1^{er} janvier au 31 août 2022

	2 *	3 * - 3.5 * - 4 * (sauf étapes et championnats québécois)	Étapes et championnats québécois	Tableaux de réserve des étapes et championnats québécois
FS 7-8-9	2013 à 2015		Pas applicable	
FS 9-10	2012 et 2013		Pas applicable	
10 ans et moins	2012 et 2013			
12 ans et moins	2010 à 2012	2010 à 2012	2010 à 2012	2010 et 2011
14 ans et moins	2008 à 2011	2008 à 2011	2008 à 2011	2008 et 2009
16 ans et moins	2006 à 2009	2006 à 2010	2006 à 2010	2006 et 2007
18 ans et moins	2004 à 2007	2004 à 2009	2004 à 2009	2004 et 2005
Classe ouverte	2008 et avant		Pas applicable	

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022

	2 *	3 * - 3.5 * - 4 * (sauf étapes)	Étapes	Tableaux de réserve des étapes et championnats québécois
FS 7-8-9	2013 à 2015		Pas applicable	
FS 9-10	2012 et 2013		Pas applicable	
10 ans et moins	2012 et 2013			
12 ans et moins	2010 à 2012	2010 à 2012	2011 à 2013	2011 à 2013*
14 ans et moins	2008 à 2011	2008 à 2011	2009 à 2012	2009 et 2010
16 ans et moins	2006 à 2009	2006 à 2010	2007 à 2011	2007 et 2008
18 ans et moins	2004 à 2007	2004 à 2009	2005 à 2010	2005 et 2006
Classe ouverte	2008 et avant		Pas applicable	

** L'admissibilité pour les **tableaux de réserve des deux étapes automnales chez les 12 ans et moins** a été étendue pour permettre aux joueurs nés en 2013 d'y participer. En effet, ces joueurs ne peuvent participer aux tournois réguliers 12 ans et moins. Au cours de l'année, ils ont moins d'opportunités de faire des points pour améliorer leur classement et ainsi se qualifier pour le tableau principal ou le tableau de qualifications des étapes automnales.*

Les joueurs nés en 2013 sont désavantagés par rapport aux joueurs nés en 2011 et 2012 qui eux peuvent jouer les tableaux de réserve et accumuler des points en vue des étapes subséquentes.

Il arrive que certains joueurs ou joueuses obtiennent une dérogation leur permettant de participer à des tournois de catégorie supérieure au-delà de ce qui est déjà permis selon les tableaux fournis ci-dessus. **Une telle demande de dérogation ne peut être présentée que par un entraîneur** et doit être acheminée par courriel à Sylvie Giroux, Entraîneure/Directrice du développement des athlètes.

Note explicative

Veillez noter que lors de la réunion du 20 février 2020, les membres de la Commission des entraîneurs du Québec ont entériné des changements liés à l'admissibilité aux tournois 2 étoiles qui s'appliquent depuis le 1^{er} mai 2020. Ce changement lié à l'âge de participation aux tournois deux étoiles est mis en place afin de limiter le surclassement de joueurs et joueuses à une seule catégorie d'âge supérieure et ainsi permettre une participation accrue des joueurs et joueuses moins expérimentés dans nos tournois sanctionnés.

Tournois deux étoiles

Catégorie	Âge
Tournoi 12 ans et moins	10-12 ans
Tournoi 14 ans et moins	11-14 ans
Tournoi 16 ans et moins	13-16 ans
Tournoi 18 ans et moins	15-18 ans

L'admissibilité aux étapes et aux championnats québécois des circuits de sélection intérieur et extérieur demeure inchangée :

Catégorie	Âge
Tournoi 12 ans et moins	10-12 ans
Tournoi 14 ans et moins	11-14 ans
Tournoi 16 ans et moins	12-16 ans
Tournoi 18 ans et moins	13-18 ans

** Veuillez noter qu'à partir du 1^{er} septembre de chaque année, l'âge d'admissibilité pour chacune des catégories est modifié comme suit :*

Catégorie	Âge
Tournoi 12 ans et moins	9-11 ans
Tournoi 14 ans et moins	10-13 ans
Tournoi 16 ans et moins	11-15 ans
Tournoi 18 ans et moins	12-17 ans

Cette règle vise à s'assurer que seules les personnes admissibles à participer aux Championnats canadiens l'année suivante puissent s'inscrire aux étapes automnales du circuit de sélection qui débutent au mois d'octobre.

À jour en date du 2 décembre 2021